



DÉFINITIONS ET CONCEPTS UTILISÉS PAR LE REGISTRE DES ENTREPRISES



DÉBUTER



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Qu'est-ce que le Registre des entreprises?

Le Registre des entreprises est une base de données sur la population des entreprises canadiennes. Statistique Canada l'a créé principalement pour établir les bases de sondage de ses enquêtes économiques. Il a été conçu de manière à faciliter la coordination de la couverture des enquêtes auprès des entreprises ainsi qu'à uniformiser la classification des unités déclarantes. Le registre permet également de rassembler des données sur les entreprises (caractéristiques, durée de vie, etc.).

Les nouvelles données recueillies dans le cadre du programme d'enquêtes de Statistique Canada ainsi que les fichiers du numéro d'entreprise de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) sont les principales sources d'information du Registre des entreprises. Grâce aux données administratives de l'ADRC, on peut créer l'univers de toutes les entités commerciales.

Le Registre des entreprises couvre toutes les entreprises* canadiennes rencontrant au moins un des trois critères suivants :

- disposent d'une main-d'oeuvre pour laquelle des retenues sur la paie sont remises à l'ADRC;
- réalisent un minimum de 30 000\$ de chiffre d'affaires;
- sont constituées en société en vertu d'une loi fédérale ou provinciale et ont rempli un formulaire fédéral de déclaration de revenus des sociétés au cours des trois dernières années.

Les données fournies dans ce produit font état du nombre **d'établissements statistiques** selon l'activité (codes de la **Classification type des industries** de 1980 et du **Système de classification des industries de l'Amérique du Nord**), les codes de **classification géographique** et les **tranches d'effectif** (incluant également une catégorie «**Indéterminé**»).

Qualité et limites des données

Le Registre des entreprises s'appuie en grande partie sur les données obtenues au cours de l'inscription à un numéro d'entreprise (NE) auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). La qualité des totalisations indiquées au produit « Structure des industries canadiennes » (SIC) repose donc largement sur la qualité de l'information fournie par les entreprises canadiennes qui demandent un numéro d'entreprise.

* Une entreprise possède un ou plusieurs établissements.

Totalisations concernant les établissements :

Créations :

Règle générale, la création d'un établissement au Registre des entreprises s'effectue peu après l'attribution d'un NE par l'ADRC à chacune des entreprises qui le demande. Les inscriptions à un NE servent à la mise à jour mensuelle du Registre des entreprises et, par conséquent, la création de la plupart des nouveaux établissements se produit quelques semaines seulement à la suite de leur enregistrement aux dossiers administratifs. Dans le cas d'un petit nombre d'établissements, l'absence d'information ou l'imprécision des renseignements fournis à l'ADRC en ce qui a trait à la nature de l'activité retarde le processus de création. En effet, il faut communiquer avec l'entreprise afin d'obtenir les données nécessaires à leur création au Registre.

Puisque cette source administrative (ADRC) est la principale indication donnant lieu à la création d'un établissement, seules les entreprises détenant un compte de NE sont reflétées au produit SIC. Toutefois, toutes les petites entreprises non constituées en société dont les ventes annuelles sont inférieures à 30 000 \$ sont exclues des totalisations indiquées au produit SIC. On comptait environ 2 000 000 de ces petits établissements en décembre 2003.

Cessations d'activité :

Le code de cessation d'activité est attribué aux établissements du Registre si elles n'effectuent aucun versement au titre de la TPS ou des retenues sur la paye durant 12 mois consécutifs (ou 24 mois, s'il s'agit de versements trimestriels ou annuels au titre de la TPS). Il est donc possible qu'un établissement qui a cessé ses activités au cours de cette période soit encore inclus aux totalisations indiquées au produit SIC.

De même, l'incapacité de communiquer avec une entreprise, dans le cadre des activités d'enquête de Statistique Canada, peut aussi conduire à l'attribution d'un code de cessation d'activité aux unités du Registre des entreprises.

Annuellement, un code de cessation d'activité est attribué à environ 100 000 unités du Registre des entreprises pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Au cours des dernières années, la Division du Registre des entreprises a analysé de nouvelles sources administratives afin de détecter plus rapidement et avec plus de précisions les fermetures d'entreprises. L'utilisation de nouveaux signaux est la résultante de cette analyse. Certains de ces signaux font maintenant partie des processus mettant à jour le Registre. Par conséquent, pour la version *Décembre 2000* du SIC, on notera une baisse dans les comptes d'établissements. Il faut attribuer cette baisse non pas à des facteurs économiques, mais plutôt au changement de méthodologie. Suite à l'introduction de ces nouvelles méthodes, la situation se régularisera pour les prochaines périodes de référence.

Classification géographique :

Veillez noter que le Registre des entreprises a adopté la classification géographique type de 2001 à partir de juin 2003. La Classification géographique type (CGT-2001), mise à jour par Statistique Canada, sert de base à l'attribution du code de région géographique. Un lien est établi entre une entreprise particulière et le code de classification géographique à l'aide du code postal.

Puisque le code postal est conçu par la Société canadienne des postes et vise l'efficacité relativement à la distribution du courrier, il existe plusieurs cas où un code postal ne correspond pas aux frontières d'une seule unité géographique (selon la CGT). C'est le cas notamment des petites unités géographiques et des unités rurales. Cette situation prédomine dans les secteurs ruraux étant donné que les adresses se composent non pas d'un nom de rue mais plutôt d'une simple route rurale ou boîte postale, lesquelles servent à déterminer le code postal. Lorsqu'un seul code postal est attribué à diverses unités géographiques (selon la CGT), tous les établissements sous ce code postal sont alloués à une seule unité géographique qui, règle générale, représente la plus importante unité des environs. Il est donc possible que des unités géographiques (particulièrement les subdivisions de recensement) comptent des établissements dont la région géographique diffère quelque peu.

Les tranches d'effectif :

Les estimations relatives au nombre d'employés sont dérivées, pour la majorité des établissements, à partir du montant versé par les employeurs au titre des retenues sur la paye pour le compte de leurs employés. Puisque la modélisation sert à produire ces estimations, il ne faut pas les confondre avec les estimations produites par l'Enquête sur la population active ou par l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures. Cette modélisation est un bon estimateur relativement au nombre d'employés au point de vue des établissements. De plus, ces estimations servent de variable de stratification pour les enquêtes. Cette variable est mise à jour mensuellement.

Même si certaines entreprises ne sont pas titulaires d'un compte de retenues sur la paye auprès de l'ADRC, leur effectif peut se constituer de travailleurs contractuels, des membres de leur famille ou des propriétaires de l'entreprise. Le Registre des entreprises ne dispose pas de cette information et classe ces établissements dans la catégorie « Indéterminé » en ce qui concerne les totalisations indiquées au SIC.

Un changement méthodologique appliqué en décembre 2003, et touchant 14 000 établissements, a entraîné un transfert du compte d'établissements des tailles d'effectif plus élevées aux moins élevées. Cependant, le nombre total d'établissements n'a pas été touché.

Le code de classification industrielle :

Le codage des établissements se base sur le concept de l'activité principale conformément à l'approche sous-tendant la Classification type des industries (CTI de 1980) et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN-2002).

L'attribution d'un code de classification aux établissements nouvellement créés s'effectue, en tout premier lieu, à l'aide d'un logiciel de codage. Ce logiciel évalue la description de l'activité fournie par l'entreprise et attribue le code de classification industrielle qui est approprié (dans le cas d'environ 40 % des nouveaux enregistrements d'entreprises). Les descriptions d'activité imprécises font l'objet d'un codage non automatisé (dans le cas d'environ 60 %¹ des nouveaux enregistrements d'entreprises). À la suite du codage initial, il est possible que le code requiert une mise à jour si :

- la Division du Registre des entreprises (DRE) est informée d'un changement d'activité à la suite d'une communication avec l'entreprise dans le cadre d'une enquête²;
- une mise à jour de la source administrative (ADRC) indique un changement à l'activité commerciale;
- un profil de l'entreprise est effectué par le personnel de la DRE.

Au cours de 1997, la DRE a remplacé son système de classification des industries : elle est passée de la Classification type des industries de 1980 au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 1997)³. Au cours de l'été 2002 on a adopté la version révisée du SCIAN : SCIAN 2002. L'optique de ces systèmes de classification (CTI et SCIAN) est différente. En effet, le SCIAN s'articule autour des principes de production alors que la CTI s'appuie sur les biens et services produits. Bien que, pour la majorité des enregistrements d'établissements, la DRE disposait de l'information suffisante pour l'attribution du code selon le SCIAN, une communication avec 300 000 entreprises s'est effectuée afin d'obtenir l'information supplémentaire ayant trait à la nature de leur activité. Selon l'information obtenue, un code selon le SCIAN a été attribué et, au besoin, le code selon la CTI a été mis à jour. Les systèmes de classification (CTI et SCIAN 1997) sont disponibles dans nos produits à partir de décembre 1998. À partir de juin 2002, le SCIAN 1997 a été remplacé par le SCIAN 2002.

Voici les *concepts clés* définis dans le présent document :

Tableaux de concordance

Tranches d'effectif et la catégorie «Indéterminé»

¹ Inclut les enregistrements d'entreprises avec lesquelles une communication n'a pu être établie et qui ont été retournés à l'ADRC.

² Ceci se produira seulement si l'établissement fait partie de l'échantillon d'enquête.

³ http://www.statcan.ca/francais/concepts/industry_f.htm

Classification géographique type de 2001 (CGT)

- Description géographique
- Structure géographique
- Province et territoire
- Division de recensement
- Subdivision de recensement
- Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement
- Résidu

Classification type des industries (CTI-E80)

- Description industrielle
- Structure industrielle
- Division
- Grand groupe
- Groupe industriel
- Classe industrielle

Établissement statistique

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIANS-2002)

- Description industrielle
- Secteur
- Sous-secteur
- Groupe
- Classe
- Classe nationale

Tables de concordance

Établissement statistique

L'établissement statistique est l'entité de production ou le plus petit regroupement d'entités de production* qui :

- a) produit un ensemble de biens ou de services homogène;
- b) ne croise pas les frontières provinciales;
- c) fournit des données sur la valeur de la production, sur le coût des principaux intrants intermédiaires utilisés ainsi que sur la main-d'oeuvre (y compris son coût) utilisée aux fins de la production.

Par exemple, l'usine de fabrication qui fournit des données comptables sur la valeur des livraisons (ventes), les coûts directs et les coûts de main-d'oeuvre est considérée comme un établissement. Cependant, deux points de vente au détail peuvent constituer un seul établissement si leurs données comptables, décrites au point c) plus haut, ne sont pas disponibles individuellement, mais se retrouvent combinées à un niveau supérieur.

* L'entité de production représente l'unité physique où se déroule l'activité économique. Elle doit donc avoir une adresse municipale et une main-d'oeuvre dédiée.

Tranches d'effectif et la catégorie «Indéterminé»

Le produit «Structure des industries canadiennes» comprend les tranches d'effectif suivantes, et la catégorie «Indéterminé» :

Indéterminé

1 à 4

5 à 9

10 à 19

20 à 49

50 à 99

100 à 199

200 à 499

500+

Les établissements compris dans la catégorie «Indéterminé» ne tiennent pas de liste de paye mais leur effectif peut se composer d'employés contractuels, des membres de la famille ou des propriétaires de l'entreprise. Puisque le Registre des entreprises ne dispose pas de cette information, ces établissements sont classés dans la catégorie «Indéterminé».

Il faut noter que les établissements sont classés par tranches d'effectif conformément à une estimation de leur effectif qui est dérivée des données sur les remises de retenues sur la paye. Les estimations sont utilisées essentiellement pour accroître l'efficacité des échantillons prélevés en vue des enquêtes statistiques. ***Elles ne doivent en aucun cas servir à compiler des estimations de l'effectif selon le secteur industriel.*** D'ailleurs, ces estimations indiquent en général le nombre maximum d'employés annuellement. De plus, une estimation de «10 employés» peut aussi bien représenter en réalité «10 employés à plein temps» que «20 employés à temps partiel» ou toute autre combinaison de l'effectif.

Géographie

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle des régions géographiques du Canada utilisée à Statistique Canada. Elle a été conçue pour faciliter l'analyse des données statistiques en utilisant une définition uniforme des régions. On obtient ainsi un éventail d'unités géographiques qui sont utiles aux fins de l'analyse, de la collecte et de la compilation des données. Elle est utilisée principalement aux fins de la classification des unités statistiques telles que les établissements dont les activités se déroulent normalement à un endroit déterminé.

Deux critères ont été employés pour la sélection des unités géographiques dans le cadre de la Classification géographique type :

- 1) les répondants devaient pouvoir facilement identifier le niveau de détail géographique, puisqu'ils traitent régulièrement avec des unités administratives telles que les municipalités, les municipalités régionales ou les provinces;
- 2) les unités géographiques devaient être utiles à des fins statistiques.

Il existe trois genres de régions géographiques en vertu de la Classification géographique type de 2001 :

- 1) Provinces et territoires (13 au total)
- 2) Divisions de recensement (288 au total)
- 3) Subdivisions de recensement (5600 au total)

Structure de la Classification géographique type

Chacun des trois ensembles suivants couvre la totalité du territoire canadien. Ils constituent une structure hiérarchique : les subdivisions de recensement peuvent être groupées pour former des divisions de recensement, lesquelles peuvent être regroupées en province ou territoire.

1) Province et territoire

Les termes «province» et «territoire» désignent les principales divisions politiques du Canada. Du point de vue statistique, il s'agit d'unités de base selon lesquelles les données sont totalisées et recoupées. Les dix provinces ajoutées aux trois territoires forment l'ensemble du Canada. À partir de décembre 2000, le produit Structure des industries canadiennes (SIC) inclue les trois territoires, dont le Nunavut.

2) Division de recensement

Le terme générique «division de recensement» désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales qui constituent les régions intermédiaires entre la subdivision de recensement et la province. Habituellement, elles sont créées afin de faciliter la planification régionale et la prestation des services qui peuvent être assurés plus efficacement sur une plus grande échelle qu'à celle de la municipalité.

En général, les limites de la division de recensement demeurent relativement stables pendant de nombreuses années. C'est pourquoi cette division s'est avérée utile aux fins de l'analyse des données chronologiques se rapportant à de petites régions géographiques. Il y a présentement 288 divisions de recensement selon la Classification géographique type de 2001.

Voici la liste des différents genres de divisions de recensement que l'on retrouve au Canada.

Communauté urbaine
Comté/County
District
District municipality
Division de recensement
Metropolitan municipality
Municipalité régionale de comté
Région
Regional district
Regional municipality
Territoire
United counties

3) Subdivision de recensement

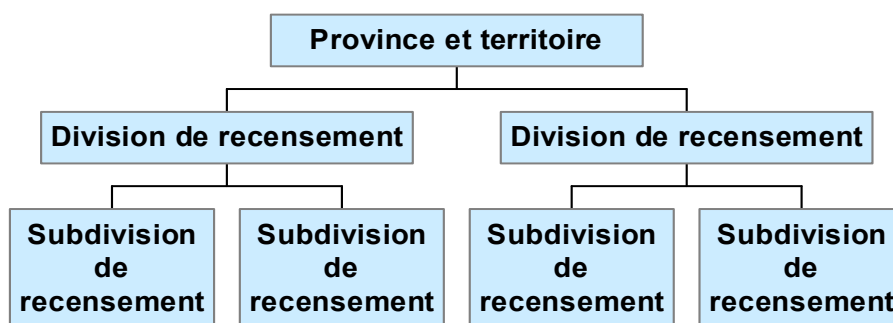
Le terme générique «subdivision de recensement» désigne les municipalités (telles qu'elles sont définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents : les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés. Il y a présentement 5600 subdivisions de recensement selon la Classification géographique type de 2001. Il y a donc une réduction de 384 subdivisions de recensement par rapport à la Classification géographique type de 1996, principalement attribuable à la restructuration des municipalités dans plusieurs provinces.

Il convient de souligner que chacune des parties d'une subdivision de recensement qui chevauche une limite provinciale est considérée comme une subdivision de recensement distincte.

Un «code de genre» est attribué à chaque subdivision de recensement. En général, le «genre» indique le statut municipal, conformément aux lois provinciales constituant les municipalités en corporation. Ce code renferme des renseignements importants sur la nature de chaque subdivision de recensement et nous aide à distinguer celles dont le nom se ressemble.

La description de ce code se retrouve en cliquant sur l'icône «Afficher dimension active». Ensuite en cliquant sur «Récapitulation» du menu Dimension, on retrouvera une liste complète des abréviations utilisées et de leur description.

La structure hiérarchique des régions géographiques est représentée ci-dessous.



Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement

La région métropolitaine de recensement et l'agglomération de recensement sont d'autres unités-types créées aux fins de la diffusion de statistiques sur les grands centres urbains du Canada.

La région métropolitaine de recensement est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 100 000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement. Le Canada compte 27 régions métropolitaines de recensement selon la CGT 2001. (Il s'agit de deux de plus qu'avec la CGT 1996.) Lorsqu'une région devient une région métropolitaine de recensement, son statut demeure inchangé même si sa population diminue.

L'agglomération de recensement correspond à une région urbaine plus petite. Elle est délimitée à partir d'un noyau urbanisé qui compte au moins 10 000 habitants. Cependant, si la population du noyau urbain devient inférieure à 10 000, l'agglomération de recensement est retirée du programme. Actuellement, il existe 113 agglomérations de recensement au Canada.

Résidu □ <<000>>

Certains codes se composent du code de province/territoire suivi de zéros. On attribue ce code aux établissements statistiques lorsqu'on ne dispose pas de suffisamment d'information pour les situer avec précision au sein d'une subdivision de recensement ou d'une division de recensement d'après la Classification géographique type de 2001. Toutefois, l'information nous indique dans quelle province ou dans quel territoire un établissement réside.

Codes des industries

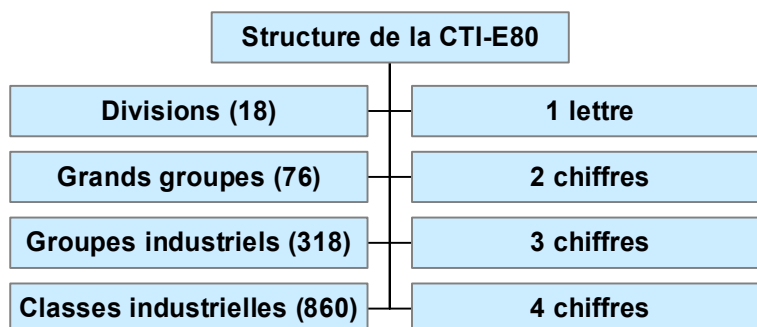
A) La Classification type des industries

La Classification type des industries (CTI) est un système qui permet de classer chaque établissement statistique au Canada dans une industrie. Ainsi, on regroupe tous les établissements dont la principale activité économique est la même ou est similaire. Pour classer un établissement, Statistique Canada se fonde sur sa principale activité économique correspondant à un code industriel décrit dans le manuel de classification.

Aux fins de la définition de l'industrie, trois conditions doivent être respectées :

- 1) le type de biens ou de services qui caractérise une industrie donnée doit correspondre à la plus grande partie de la production des établissements regroupés dans cette classe;
- 2) la classe d'industrie doit englober les établissements qui fournissent la majeure partie des produits et des services caractérisant cette classe;
- 3) les classes d'industrie doivent être suffisamment importantes en termes de production pour que la classification soit utile d'un point de vue statistique.

La structure de la CTI-E80 est la suivante :



Donc, la classification des industries consiste à organiser la production en fonction des spécialités. La CTI est structurée comme suit :

Division (1 lettre)

Les établissements sont regroupés en secteurs d'activité (c.-à-d. A – Industries agricoles et de services connexes, C – Industries de l'exploitation forestière et des services forestiers, E – Industries manufacturières, etc.).

Grand groupe (2 chiffres)

Des groupes sont combinés pour former un secteur identifiable de l'économie (p. ex. Division A – Industries agricoles et de services connexes se compose des grands groupes 01 – Industries agricoles et 02 – Industries des services agricoles).

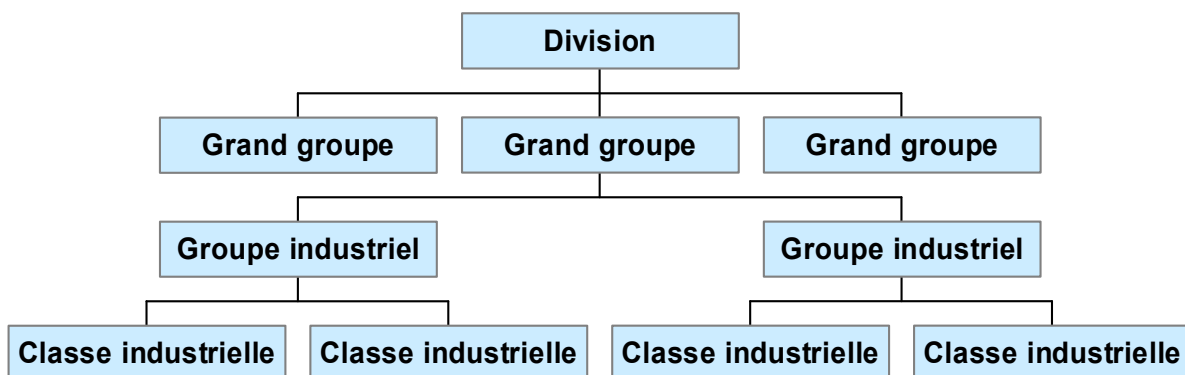
Groupe industriel (3 chiffres)

Le groupe englobe des classes, elles-mêmes constituées d'une famille de biens ou de services relativement grande (p. ex. 016 – Spécialités horticoles).

Classe industrielle (4 chiffres)

Il s'agit du niveau de classification le plus détaillé (p. ex. 0162 – Produits de serre – se classe sous le groupe industriel Spécialités horticoles).

La relation fonctionnelle est étayée par le système de codage. Le code du grand groupe représente les deux premiers chiffres du code à 4 chiffres (classe industrielle). Le code du groupe industriel est le troisième chiffre du code à 4 chiffres (classe industrielle). La relation est illustrée ci-dessous.

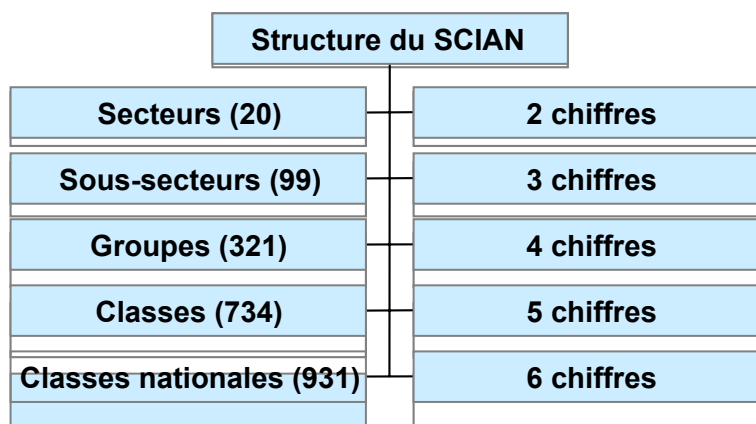


B) Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) a été élaboré en 1997 et révisé en 2002 par les trois partenaires commerciaux de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) dans le but de regrouper les entreprises des trois pays en fonction de leurs activités. SCIAN 1997 se retrouve dans nos produits à partir de décembre 1998, jusqu'à décembre 2001 SCIAN 2002 apparaît dans nos produits à partir de juin 2002.

Le SCIAN ne vise pas à classer une entreprise qui peut être fort diversifiée mais plutôt les différentes composantes de l'entreprise, au niveau de l'établissement. Ce principe s'apparente dans une large mesure à celui qui régit la CTI-E80 du Canada avec laquelle nous sommes plus familiers.

La structure du SCIAN prend forme d'une liste hiérarchique de l'ensemble des activités accompagnées de descriptions/définitions. Elle comprend :



Les quatre premiers niveaux du SCIAN (les codes de 2 à 5 chiffres) visent à permettre aux trois pays de produire des statistiques économiques comparables. Au cinquième niveau (code à 6 chiffres), chaque pays peut élaborer les données nationales qui satisfont à ses propres exigences statistiques.

Veillez noter que ce produit, «Structure des industries canadiennes», n'inclut pas les codes à 5 chiffres.

Pour une description des codes CTI-E80, SCIAN 1997 et SCIAN 2002, veuillez cliquer sur l'icône SCIAN du produit SIC – Structure des industries canadiennes.

Note : Les codes SCIAN 1997 sont pratiquement les mêmes que les codes SCIAN 2002 sauf pour les secteurs 23 (Construction) et 51 (Information et culture).

Tables de concordance

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2002) apparaît dans nos données (SIC – Structure des industries canadiennes) de juin 2002. Notre produit SIC pour cette période de référence contient donc, en plus des tableaux de concordance CTI-E80 – SCIAN 1997, une série de documents incluant de nouveaux tableaux de concordance: SCIAN 1997 – SCIAN 2002.

i) CTI-E80 – SCIAN1997

La relation entre le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et la Classification type des industries (CTI-E80) est présentée lorsque vous cliquez sur l'icône "SCIAN" du SIC, et ensuite, en choisissant l'option "CTI-E80 – SCIAN 1997 Concordance et définitions".

La première table présente la relation entre le SCIAN 1997 et la CTI-E80, et la deuxième, celle entre la CTI-E80 et le SCIAN 1997. Ensemble, les deux tables constituent un renvoi de la relation entre les deux classifications.

Ces concordances sont d'abord illustrées au niveau d'agrégation le plus élevé, mettant en rapport des secteurs du SCIAN avec des divisions de la CTI-E80. L'information fournie permet aux utilisateurs de connaître les activités qui se sont ajoutées aux catégories de chaque classification ou qui en sont sorties lorsqu'on établit la comparaison avec l'autre classification à un niveau général d'agrégation. Par exemple, les notes explicatives relativement à la concordance entre la division et le secteur indiquent que l'Exploitation forestière, qui faisait partie de la division C – Industries de l'exploitation forestière et des services forestiers dans la CTI-E80, fait maintenant partie du secteur 11 du SCIAN, Agriculture, foresterie, pêche et chasse. Pour les utilisateurs, ces tables seront utiles pour comparer les données agrégées compilées en fonction des deux classifications.

Les tables de concordance sont également illustrées au niveau d'agrégation le plus bas des deux classifications, soit le niveau à quatre chiffres de la CTI-E80 et le niveau à six chiffres du SCIAN.

Malgré leurs ressemblances, le SCIAN est très différent de la CTI-E80. En ce qui concerne le SCIAN, les établissements sont regroupés suivant la similitude de leurs procédés de production de biens et de services, alors que la CTI-E80 les regroupe suivant la similitude de leurs biens et services.

Quoiqu'un certain nombre des classes de la CTI-E80 ont été tout simplement divisées ou combinées, on a très souvent éliminé des activités particulières de diverses classes de la CTI-E80 et on les a recombinaées dans de nouvelles classes du SCIAN. Les Services de réparation en sont un exemple, car ils ont été éliminés des nombreuses classes de la CTI-E80 et ont été réunis dans une classe du SCIAN sous le titre Réparation et entretien.

Lorsqu'une classe de la CTI-E80 a trait à des parties d'une ou de plusieurs classes du SCIAN, et vice-versa, on utilise un astérisque pour indiquer que seulement une partie de la classe se rapporte à celle vis-à-vis de laquelle il est placé (voir l'exemple 3 ci-après). L'information des tables de concordance sera utile aux analystes qui veulent comparer les données recueillies en vertu des deux classifications.

ii) SCIAN 1997 – SCIAN 2002

La relation entre le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, version 1997 (SCIAN 1997) et la version 2002 (SCIAN 2002) est présentée lorsque vous cliquez sur l'icône "SCIAN" du SIC, et ensuite, en choisissant l'option "SCIAN 2002 Concordance et information".

Il existe deux documents en relation avec la concordance SCIAN 1997 – SCIAN 2002:

- Concordance SCIAN 1997 - SCIAN 2002 du secteur de la construction
- Concordance SCIAN 1997 - SCIAN 2002 du secteur de l'information et de la culture

Lire les tables de concordance (CTI-E80, SCIAN 1997)

La concordance est présentée sous la forme d'une table composée de deux colonnes. Il existe deux approches de consultation : la première est la concordance du SCIAN 1997 à la CTI-E80 et la seconde est la concordance de la CTI-E80 au SCIAN. La colonne de gauche est toujours celle où le code est mis en évidence afin de consulter sa (ses) concordance(s). Les exemples ci-après ont été tirés des tables de concordance.

Exemple 1 : Les classes de la CTI-E80 et du SCIAN sont identiques, seul le titre a changé

SCIAN	CTI-E80	Remarques
112120 Élevage de bovins laitiers et production laitière	0111 Fermes laitières	Dans cet exemple, tous les établissements du code 112120 se retrouvent au code 0111 et vice-versa.
CTI-E80	SCIAN	
0111 Fermes laitières	112120 Élevage de bovins laitiers et production laitière	

Exemple 2 : Un code d'une classification équivaut à deux codes dans l'autre classification

SCIAN	CTI-E80	Remarques
-------	---------	-----------

114210	Chasse et piégeage	0331	Fourrures et peaux d'animaux sauvages	Les établissements du code 114210 se retrouvent soit au code 0331, soit au code 0339.
		0339	Autres activités de piégeage	

CTI-E80

SCIAN

0115	Fermes d'élevage de moutons et de chèvres	112410	Élevage de moutons	Les établissements du code 0115 se retrouvent soit au code 112410, soit au code 112420.
		112420	Élevage de chèvres	

Exemple 3 : Une classe d'une classification équivaut à une «partie» d'une classe de l'autre classification

Lorsque la concordance met en rapport la classification du côté gauche à seulement une partie de la classification du côté droit, cette relation partielle est désignée par un astérisque à la droite du code. (Veuillez prendre note que la classe marquée d'un astérisque reviendra dans la colonne de droite pour toutes les classes de la colonne de gauche avec lesquelles elle a une relation partielle.)

SCIAN		CTI-E80		Remarques
111419	Autres cultures vivrières en serre	0162*	Produits de serre	Certains établissements du code 111419 se retrouvent au code 0162. Les autres établissements du code 0162 sont inclus dans diverses classes du SCIAN. Le même principe s'applique à la deuxième partie de l'exemple.
CTI-E80		SCIAN		
0223	Services de moissonnage, de pressage et de battage	115110*	Activités de soutien aux cultures agricoles	

Exemple 4 : Une classe dans une classification est reliée à plus d'une classe dans l'autre classification

Dans ce cas-ci, les activités d'une classe dans une classification correspondent à plus d'une classe dans l'autre classification. Veuillez prendre note que dans l'exemple, les établissements de la classe 0135 de la CTI-E80 correspondent à une classe complète du SCIAN et à des parties de plusieurs autres classes du SCIAN (indiquées par des astérisques).

SCIAN		CTI-E80		Remarques
112510	Aquaculture animale	0311*	Industrie de la pêche en eau salée	Les établissements du code 112510 se retrouvent dans diverses classes de la CTI-E80.
		0312*	Industrie de la pêche dans les eaux intérieures	
		0321*	Services relatifs à la pêche	
CTI-E80		SCIAN		
0135	Fermes de culture de fourrage, de graines de semence et de foin	111130*	Culture de pois et de haricots secs	Les établissements du code 0135 se retrouvent dans diverses classes du SCIAN.
		111150*	Culture du maïs	
		111190*	Autres cultures céréalières	
		111940	Culture du foin	
		111999*	Toutes les autres cultures agricoles diverses	

Les exemples ci-dessus représentent la majorité des situations rencontrées lorsque les tables de concordance sont utilisées. Les trois exemples ci-après indiquent quelques-unes des autres possibilités.

Exemple 5 : Une classe du SCIAN est reliée à un code « --- » dans la colonne de la CTI-E80

Une classe du SCIAN reliée à un code « --- » dans la colonne de la CTI-E80 indique que le total des établissements de cette classe du SCIAN se compose d'établissements inclus dans un très grand nombre de classes de la CTI-E80 (trop nombreuses pour les inclure dans la table de concordance).

SCIAN	CTI-E80	Remarques
551114 Sièges sociaux	---*	La CTI-E80 ne proposait aucun code particulier pour les sièges sociaux. Le SCIAN reconnaît les sièges sociaux et les code sous 551114. Par conséquent, toutes les unités présentement classifiées sous 551114 étaient dans la CTI-E80, noyées dans les multiples industries qu'elles servaient.

Cet exemple ne s'applique qu'à trois autres classes du SCIAN : 55, 561210 et 561330.

Exemple 6 : Le champ «Nombre d'établissements» des deux colonnes n'indique aucun nombre

Lorsqu'une classe du SCIAN est mise en évidence dans la colonne de gauche et qu'elle est reliée à plus d'une classe de la CTI-E80, il est possible que le champ «Nombre d'établissements» des deux colonnes n'indique aucun nombre. Cela signifie que la classe de la CTI-E80 qui a été mise en évidence est une concordance possible mais qu'aucun des établissements inclus dans la classe du SCIAN ne se retrouve dans cette classe de la CTI-E80. Si tel est le cas, faites défiler le curseur vers le bas jusqu'à la classe suivante de la CTI-E80 et le champ «Nombre d'établissements» des deux colonnes devrait indiquer un nombre.

SCIAN	CTI-E80	Remarques
312120 Brasseries	1111 Industrie de boissons gazeuses	Lorsque les codes 312120 et 1111 sont mis en évidence, le champ «Nombre d'établissements» des deux colonnes n'indique aucun nombre. Tous les établissements se retrouvent donc au code 1131.
	1131 Industrie de la bière	

Exemple 7 : Différence dans le nombre d'établissements de la concordance

Il est possible que le nombre d'établissements pour les classes du SCIAN et de la CTI-E80 soit quelque peu différent. Il existe au Registre des entreprises certains établissements pour lesquels les codes du SCIAN et de la CTI-E80 ne correspondent pas selon la version actuelle des normes de concordance entre le SCIAN et la CTI-E80. Le processus de concordance du SCIAN et de la CTI-E80 ainsi que la classification des établissements se poursuivent.

SCIAN		CTI-E80		Remarques
212323	Extraction de sable et de gravier	0821	Sablières et gravières	Le nombre d'établissements de ces deux classes ne correspond pas malgré le rapport 1 : 1 de la concordance.

Pour de plus amples renseignements

Veillez communiquer avec nous :

**Division du registre des entreprises
Statistique Canada
8-A2 Édifice Jean-Talon, Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6**

BRDInfoDRE@statcan.ca

1-888-553-9993

Télécopieur : (613) 951-6274

http://www.statcan.ca/francais/ads/61F0040XCB/index_f.htm

Vous pouvez également communiquer avec l'un des centres de consultation régionaux de Statistique Canada :

1-800-263-1136

Halifax
(902) 426-5331

Montréal
(514) 283-5725

Ottawa
(613) 951-8116

Toronto
(416) 973-6586

Winnipeg
(204) 983-4020

Régina
(306) 780-5405

Edmonton
(780) 495-3027

Vancouver
(604) 666-3691

Appareil de
télécommunications
pour malentendants
1-800-363-7629